

Analyse de la biodiversité locale et séquence ERC

Projet de centrale photovoltaïque au sol - Sigand, 18120 Brinay (Cher)

Note complémentaire destinée au dossier d'examen au cas par cas

1. Objet et méthode

La présente note vise à caractériser les enjeux écologiques prévisibles du site d'implantation du projet photovoltaïque situé au lieu-dit « Sigand » à Brinay, puis à décliner la séquence Éviter - Réduire - Compenser selon une structure compatible avec la classification nationale des mesures ERC.

L'analyse est proportionnée aux documents disponibles. Elle repose sur l'examen du plan de situation, du plan d'enveloppe du projet et des photographies aériennes réalisées le 06/2026. Elle ne se substitue pas à un inventaire naturaliste complet, mais vise à justifier que le contexte du site et les mesures intégrées permettent de retenir un niveau d'enjeu faible à modéré et de limiter les impacts résiduels à un niveau non significatif.

Conformément au guide CGDD/Cerema, l'ordre de la séquence est hiérarchisé : l'évitement est recherché en priorité, la réduction traite les impacts non évités, et la compensation n'intervient qu'en dernier recours en présence d'impacts résiduels notables. Les mesures ci-dessous sont donc classées en distinguant les mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement.

2. Présentation synthétique du projet

Thème	Description
Localisation	Sigand - commune de Brinay, 18120, département du Cher
Nature du projet	Centrale photovoltaïque au sol avec tables de panneaux et citerne d'eau incendie
Occupation dominante du sol	Grande culture / parcelle agricole ouverte
Éléments naturels visibles	Haie périphérique conservée en limite d'emprise ; absence de boisement dans l'emprise des modules ; absence de mare ou cours d'eau visible dans l'emprise
Contexte immédiat	Parcelles agricoles ouvertes, chemin/route au sud, bâti isolé et jardins au sud de l'emprise
Principe d'implantation	Implantation resserrée sur une partie de parcelle, avec maintien de la haie signalée sur le plan d'enveloppe du projet

3. Analyse de la biodiversité locale

Le site s'inscrit dans un paysage agricole ouvert. Les documents fournis montrent une mosaïque dominée par les grandes cultures, avec une faible diversité d'habitats au droit de l'emprise projetée. Les photographies aériennes de l'environnement proche et lointain confirment l'absence de boisement significatif au sein de l'emprise d'implantation et le caractère très majoritairement agricole du secteur.

La haie périphérique constitue l'élément écologique principal à conserver. Elle peut jouer un rôle de refuge, de support de déplacement pour la petite faune et de zone de nidification potentielle pour l'avifaune commune. Les secteurs bâtis et jardinés situés au sud présentent également un intérêt local pour des espèces communes, mais ils ne sont pas inclus dans l'emprise des tables photovoltaïques. Le maintien de la haie arbustive en bordure est de l'installation vise à réduire l'impact paysager du projet et à améliorer la qualité écologique du site par la création d'un corridor favorable aux déplacements de la faune locale, ainsi que par l'apport de zones de refuge, d'alimentation et de reproduction pour de nombreuses espèces communes des milieux agricoles.

3.1 Habitats et fonctionnalités écologiques

Habitat / élément	Localisation	Enjeu pressenti	Justification
Grande culture	Habitat dominant dans l'emprise	Faible	Flore adventice ordinaire, faible diversité structurelle, usage agricole régulier
Haie périphérique	Limite de projet	Modéré localement	Support de déplacement et de nidification possible pour l'avifaune commune ; élément à éviter et conserver
Chemins et zones remaniées	Accès et marges agricoles	Faible	Milieux anthropisés, intérêt ponctuel pour reptiles communs si zones pierreuses ou ensoleillées
Bâti/jardins au sud	Hors zone principale de modules	Faible à modéré localement	Potentiel pour espèces communes de jardins, hérisson, passereaux ; éviter les dérangements inutiles

3.2 Espèces potentiellement présentes

Les espèces ci-dessous ne constituent pas un inventaire. Elles correspondent au cortège écologique raisonnablement attendu dans un contexte de grandes cultures du Cher, avec haie périphérique et bâti diffus.

(Sources : [PatriNat](#))

L'objectif est d'identifier les sensibilités à prendre en compte dans les mesures ERC.

Oiseaux	Nom scientifique	Habitat typique	Présence probable	Sensibilité ERC
Alouette des champs	Alauda arvensis	Cultures, terres nues, parcelles ouvertes	Possible	Nidification au sol possible en culture : phasage des travaux recommandé
Perdrix grise	Perdix perdix	Grandes cultures, bordures herbacées	Possible	Éviter interventions lourdes en période de reproduction
Bergeronnette grise	Motacilla alba	Sols nus, chemins, abords bâtis	Possible	Sensibilité faible, espèce commune
Corneille noire	Corvus corone	Milieux agricoles ouverts	Très fréquente	Espèce ubiquiste
Pigeon ramier	Columba palumbus	Haies, bosquets, cultures	Fréquente	Conserver la haie périphérique
Buse variable	Buteo buteo	Chasse en milieux ouverts, nidification arborée	Possible en chasse	Pas de boisement impacté ; conservation des éléments arborés
Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	Cultures et bâti rural	Fréquente	Enjeu faible

Mammifères	Nom scientifique	Habitat typique	Présence probable	Sensibilité ERC
Lièvre d'Europe	Lepus europaeus	Grandes cultures	Possible à fréquente	Maintien de passages petite faune dans la clôture
Renard roux	Vulpes vulpes	Milieux agricoles, haies	Possible	Maintien de perméabilité périphérique
Chevreuil européen	Capreolus capreolus	Cultures, lisières, haies	Occasionnelle	Projet clôturé : éviter effet barrière par implantation limitée et maintien corridors périphériques
Hérisson d'Europe	Erinaceus europaeus	Haies, jardins, lisières	Possible surtout au sud/haies	Clôture perméable et absence de pièges de chantier

Reptiles/amphibiens	Nom scientifique	Habitat typique	Présence probable	Sensibilité ERC
Lézard des murailles	Podarcis muralis	Zones pierreuses, murets, abords bâtis	Possible en périphérie	Éviter stockage sauvage et écrasement en marges
Lézard à deux raies	Lacerta bilineata	Lisières, talus, haies	Possible ponctuelle	Maintien des lisières et haies

Flore adventice attendue	Nom scientifique	Famille	Habitat typique	Fréquence probable
--------------------------	------------------	---------	-----------------	--------------------

Vulpin des champs	<i>Alopecurus myosuroides</i>	Poaceae	Cultures	Fréquente
Ray-grass anglais	<i>Lolium perenne</i>	Poaceae	Bords de chemins, sols remaniés	Possible
Chardon des champs	<i>Cirsium arvense</i>	Asteraceae	Cultures, friches nitrophiles	Possible
Matricaire camomille	<i>Matricaria chamomilla</i>	Asteraceae	Cultures et sols remaniés	Possible
Véronique des champs	<i>Veronica arvensis</i>	Plantaginaceae	Cultures, sols nus	Possible
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i>	Papaveraceae	Cultures, sols remués	Possible

3.3 Synthèse des enjeux

Composante	Enjeu pressenti	Justification
Habitats naturels remarquables	Faible	Aucun habitat naturel remarquable n'est visible dans l'emprise des modules ; occupation agricole dominante
Avifaune de plaine agricole	Faible à modéré localement	Possibilité d'espèces communes nichant au sol ; sensibilité surtout en phase travaux
Haies et continuités locales	Modéré localement	Haie périphérique identifiée sur le plan ; à conserver et protéger
Reptiles	Faible	Potentialités limitées aux lisières et zones anthropisées périphériques
Amphibiens	Faible	Absence de mare ou point d'eau visible dans l'emprise immédiate
Chiroptères	Faible à modéré en transit	La haie peut servir de repère de déplacement ; absence d'arbre-gîte identifié dans l'emprise des modules
Zones humides	Aucun	Aucune zone humide visible sur les documents ; absence de diagnostic pédologique/floristique dédié à ce stade
Paysage agricole	Faible à modéré	Projet visible dans un paysage ouvert ; haie et teintes adaptées à mobiliser comme mesures d'insertion

4. Analyse des impacts bruts potentiels

Source d'impact	Effet potentiel	Impact brut	Commentaire
Préparation du terrain	Destruction/altération temporaire d'un couvert cultivé et de flore adventice ordinaire	Faible	Habitat agricole déjà régulièrement perturbé
Circulation des engins	Tassement, risque de pollution accidentelle, écrasement petite faune	Faible à modéré	À maîtriser par emprises, circulation et gestion chantier
Clôture	Risque d'effet barrière pour petite faune	Faible à modéré	Réduction par clôture perméable
Exploitation	Modification d'usage agricole vers couvert herbacé sous panneaux	Faible, possiblement positif	Gestion extensive sans phytosanitaire susceptible d'améliorer la diversité par rapport à la culture intensive
Éclairage	Dérangement faune nocturne	Faible si aucun éclairage permanent	Évitement technique recommandé
Paysage	Perception des tables et équipements	Modéré localement	Réduction par conservation de haie et teintes adaptées

5. Mesures d'évitement

Les mesures d'évitement ci-dessous visent à supprimer les impacts sur les composantes identifiées comme sensibles, en particulier la haie périphérique, les secteurs bâtis/jardinés au sud et toute zone humide ou micro-habitat qui serait découvert avant travaux.

Mesure ERC	Description détaillée	Objectifs environnementaux	Phase
E1.1c - Redéfinition des caractéristiques du projet - Hors zones protégées	Sélection d'un site en dehors de la toute zone Natura 2000, ZNIEFF, Réserve Naturelle ou zone humide avérée	Eviter l'impact sur la biodiversité sensible ou réglementée	Conception
E1.1c - Redéfinition des caractéristiques du projet	Choix d'une implantation concentrée sur une parcelle agricole ouverte, sans emprise sur boisement ni point d'eau visible	Éviter les habitats naturels structurants et limiter l'artificialisation de milieux à plus forte valeur écologique	Conception
E2.1b - Limitation / positionnement adapté des emprises travaux	Balises strict de l'emprise chantier, des accès, des zones de stockage et des zones interdites	Éviter les débordements sur la haie, les marges végétalisées et les parcelles voisines	Travaux
E2.2a - Mise en défens / protection définitive d'éléments écologiques	Conservation intégrale de la haie périphérique figurant sur le plan ; aucune coupe hors nécessité de sécurité dûment justifiée	Éviter la destruction d'un habitat refuge et d'un corridor local	Exploitation
E3.1a / E3.2a - Adaptation technique – Structure	Absence de fondations massives bétonnées, installation sur des pieux. Possibilité du retrait des structures sans aucun impact sur le site.	Éviter l'imperméabilisation et permettre la réversibilité du site	Travaux / exploitation
E3.2b - Absence d'éclairage permanent	Aucun éclairage nocturne permanent ; interventions nocturnes proscrites sauf urgence sécurité	Éviter le dérangement des chiroptères et de la faune nocturne	Exploitation
E3.2d - Zéro produit phytosanitaire	Gestion du couvert sans herbicide, insecticide ou fongicide	Éviter les pollutions diffuses des sols et eaux et préserver la faune du sol	Exploitation
E4.1 - Adaptation temporelle	Eviter les périodes sensibles pour la faune (nidification, hibernation) Démarrage des travaux après vérification visuelle de l'absence de nidification	Éviter la destruction directe de nichées au sol lorsque l'absence de nidification n'est pas garantie	Travaux

6. Mesures de réduction

Mesure ERC	Description détaillée	Objectifs environnementaux	Phase
R1.1a - Limitation/adaptation des accès et circulations	Circulation limitée aux pistes et accès définis ; interdiction de divagation des engins ; vitesse réduite sur site	Réduire tassement, poussières, écrasement de petite faune et dégradation des marges	Travaux
R1.2a - Limitation de l'emprise du projet	Maintien d'une emprise clôturée et d'une emprise de modules strictement nécessaires au projet	Réduire la consommation d'espace et l'effet barrière	Exploitation
R2.1a - Modalités de circulation des engins	Engins conformes, stationnement sur zones dédiées, kits anti-pollution disponibles, ravitaillement sécurisé	Réduire le risque de pollution accidentelle et de compactage	Travaux
R2.1d - Dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles	Procédure chantier : absorbants, interdiction de vidange sur site, gestion des déchets, intervention immédiate en cas de fuite	Prévenir les pollutions des sols et eaux de ruissellement	Travaux
R2.1q - Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu	Après chantier, remise en état des sols nus et ensemencement herbacé local si recolonisation spontanée insuffisante	Réduire l'érosion et favoriser un couvert végétal permanent	Fin travaux
R2.2o - Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise	Entretien par fauche tardive ou pâturage ovin extensif ; export ponctuel si nécessaire ; différenciation de zones refuges	Maintenir un couvert herbacé favorable à la biodiversité ordinaire	Exploitation
R2.2j - Clôture adaptée à la faune	Clôture à mailles adaptées ou passage libre en pied de clôture tous les 50 m environ / garde au sol compatible petite faune	Réduire la fragmentation pour hérisson, lagomorphes et petite faune terrestre	Travaux / exploitation
R2.2m – Conception favorable au maintien du couvert végétal	Les modules photovoltaïques sont espacés de manière à permettre la pénétration de la lumière et la circulation de l'air sous les tables. Les rangées de panneaux sont implantées avec un espacement suffisant pour maintenir un couvert végétal continu et favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales.	Préserver les fonctions biologiques du sol, favoriser le développement de la végétation herbacée et limiter les phénomènes d'artificialisation du site.	Conception / Exploitation
R2.2m - Adaptation technique – Disposition des panneaux photovoltaïques	Panneaux photovoltaïques espacés de 2cm entre eux ; tables espacées de minimum 6m	Favoriser la lumière au sol, la circulation de l'air, l'infiltration des eaux et le maintien du couvert végétal	Travaux / Exploitation

R2.2n – Surélévation des panneaux photovoltaïques	Les panneaux photovoltaïques sont implantés à une hauteur minimale d'environ 1,10 m au-dessus du sol afin de permettre le maintien d'une végétation herbacée sous les structures et la circulation de la petite faune.	Maintenir les fonctionnalités écologiques du sol, favoriser la continuité du couvert végétal et limiter les effets d'artificialisation liés à l'occupation du terrain.	Conception / Exploitation
R3.1a - Adaptation de la période de travaux	Eviter les périodes sensibles pour la faune (nidification, hibernation)	Réduire le dérangement et le risque de destruction d'espèces nichant au sol	Travaux
R2.2b - Intégration paysagère des équipements	Teintes mates et sobres pour postes, portails et clôtures ; maintien de la haie périphérique	Réduire l'impact visuel dans le paysage agricole ouvert	Exploitation

7. Mesures de compensation

Après évitement des éléments sensibles et mise en œuvre des mesures de réduction, les impacts résiduels attendus portent principalement sur l'occupation d'une surface agricole cultivée et sur des dérangements temporaires en phase chantier. Ces impacts ne concernent pas, au vu des documents disponibles, des habitats naturels remarquables, des zones humides identifiées, des boisements ou des habitats d'espèces patrimoniales avérés.

Constat	Commentaire	Justification méthodologique	Phase
Absence de compensation écologique obligatoire identifiée à ce stade	Aucune mesure C1 ou C2 n'est proposée en tant que compensation, car aucun impact résiduel significatif sur habitat naturel, espèce protégée ou fonctionnalité écologique majeure n'est identifié à partir des documents disponibles.	Éviter de qualifier à tort des mesures de gestion courante ou d'intégration comme de la compensation. Les mesures de gestion du couvert, de haies et de suivi relèvent de la réduction ou de l'accompagnement.	Après ERC

8. Mesures d'accompagnement et de suivi

Mesure	Description détaillée	Objectifs environnementaux / sociaux	Phase
A9 - Information et formation	Sensibilisation des entreprises : limites d'emprise, haie à préserver, gestion des déchets, conduite à tenir en cas de découverte d'espèce protégée	Réduire les risques accidentels liés aux comportements de chantier	Travaux
A5 - Gestion expérimentale légère	Possibilité de laisser des bandes refuges non fauchées en rotation annuelle en marge interne de clôture	Renforcer les micro-habitats pour insectes, petite faune et avifaune commune	Exploitation
A4 - Gestion conservatoire de la haie	Entretien hors période de nidification, recépage sélectif si nécessaire, enrichissement par essences locales en cas de discontinuité	Maintenir durablement la fonctionnalité de la haie	Exploitation

9. Analyse des impacts résiduels après mesures

Composante	Impact résiduel	Justification
Habitats naturels	Faible	Évitement des éléments structurants, absence d'habitat remarquable visible, gestion herbacée extensive
Flore	Faible	Flore adventice agricole ordinaire ; absence d'indice d'espèce patrimoniale dans les documents disponibles
Avifaune	Faible après mesures	Contrôle visuel du site avant la phase travaux
Mammifères / petite faune	Faible	Clôture perméable, maintien de corridors périphériques, emprise limitée
Reptiles	Faible	Potentialités limitées et protection des marges
Amphibiens	Très faible à faible	Absence de point d'eau visible dans l'emprise

Chiroptères	Faible	Absence d'éclairage permanent, conservation de la haie
Sols et eaux	Faible	Pistes perméables, gestion des pollutions accidentelles, absence de phytosanitaires
Paysage	Faible à modéré	Paysage ouvert mais réduction par haie, teintes adaptées et implantation groupée

9. Synthèse

- Le site d'implantation se situe dans un paysage agricole ouvert dominé par les grandes cultures, avec une faible diversité d'habitats au droit de l'emprise projetée.
- L'emprise des modules ne présente pas de boisement, de mare, de cours d'eau, ni de zone humide visible.
- La haie périphérique constitue l'élément écologique principal identifié localement ; elle est conservée et mise en défens afin de maintenir son rôle de refuge, de support de déplacement et de nidification potentielle pour l'avifaune commune.
- Les secteurs bâtis et jardinés situés au sud, susceptibles d'accueillir une biodiversité ordinaire de proximité, restent hors emprise principale des tables photovoltaïques.
- L'implantation est regroupée sur une partie limitée de la parcelle, ce qui réduit la consommation d'espace et limite l'effet barrière à l'échelle du paysage agricole.
- L'exploitation du parc avec couvert herbacé permanent, absence de produits phytosanitaires et entretien extensif est susceptible d'améliorer la fonctionnalité écologique du site par rapport à l'état initial de grande culture intensivement travaillée.

Constat factuel	Conséquence écologique	Réponse ERC intégrée
Grande culture dominante dans l'emprise	Habitat régulièrement perturbé, flore adventice ordinaire, enjeu faible	Implantation privilégiée sur habitat agricole ouvert ; gestion herbacée extensive en exploitation
Absence de boisement et de point d'eau visible	Pas d'habitats de reproduction pour amphibiens et faible enjeu chiroptères-gîtes	Absence d'éclairage permanent ; contrôle préalable avant travaux
Haie périphérique identifiée	Enjeu local modéré pour avifaune commune, petite faune et continuité écologique	Conservation intégrale, mise en défens, entretien hors nidification et renforcement par essences locales
Bâti et jardins au sud hors emprise principale	Potentialités localisées pour hérisson, passereaux et reptiles communs	Limitation des emprises, clôture perméable, interdiction de stockage hors zone chantier
Paysage agricole ouvert	Perception possible des équipements depuis les abords	Teintes sobres/mates, implantation compacte et maintien des haies existantes